

cation national efficace pour les Canadiens de toutes les régions.

Les télécommunications peuvent améliorer la position concurrentielle d'industries de toutes les régions en rendant possible les contacts avec des entreprises à forte concentration de savoir et des entreprises de services prometteuses dans toutes les parties du Canada. Cela est particulièrement important dans un pays comme le nôtre où on retrouve beaucoup de régions isolées dont certaines recherchent des moyens de jouer un rôle actif au cours du XXI^e siècle.

Voyons ce que contient le projet de loi C-62. Apparemment, le ministre voudrait que la Chambre expédie l'étude du projet de loi qu'il a présenté il y a plus d'un an, soit le 27 février 1992, mais qu'il ne nous soumet en deuxième lecture que maintenant.

Le Parti libéral appuie le renvoi du projet de loi au comité, mais nous avons dit d'entrée de jeu que nous voulions l'assurance que le ministre y apporterait des changements que pratiquement tous les acteurs du secteur des télécommunications estiment nécessaires. Quatorze mois plus tard, nous n'avons pas encore obtenu cette assurance.

Je me demande pourquoi le ministre n'a pas encore modifié le projet de loi. Les députés, comme les membres de l'industrie, sont bien conscients du fait que ces amendements sont nécessaires. Je ne comprends vraiment pas pourquoi aucun changement n'a été apporté à la mesure législative proposée.

Nous avons beaucoup de difficulté à accepter le fait que le ministre et le gouvernement, et non pas l'opposition, ont retardé le dépôt de ce projet de loi durant plus d'une année; le ministre avait pourtant les outils nécessaires pour obtenir un consensus national et il n'a pas agi.

• (1750)

Le ministre disposait notamment, depuis juin 1992, d'une étude préalable très utile faite par un comité sénatorial et il n'y a pas donné suite. Bref, en quatorze mois, le ministre n'a pas pris les mesures constructives et concrètes qui auraient assuré un consensus à l'égard du projet de loi et qui auraient fait de celui-ci une mesure favorable à l'industrie des télécommunications, ainsi qu'aux entreprises et aux consommateurs canadiens. C'est de cette façon que je conçois le processus.

Le processus doit être ouvert et constructif, et non pas servir à retarder les choses. Je tiens à dire clairement que c'est le gouvernement, et non pas l'opposition, qui dirige les travaux de la Chambre. C'est le ministre qui doit assumer la responsabilité d'avoir laisser traîner les choses en ce qui a trait à ce projet de loi.

Initiatives ministérielles

J'ose espérer que nous n'allons pas entendre dire à l'extérieur de cette Chambre que c'est l'opposition qui est responsable des avatars et des retards liés à cette mesure. C'est le ministre qui n'était pas disposé à déposer le projet de loi. Je tiens à ce que cela soit absolument clair.

De ce côté-ci, nous accordons autant d'importance aux télécommunications qu'au processus parlementaire. Nous n'allons pas automatiquement appuyer une mesure législative qui laisse à désirer. Ce n'est pas l'opposition mais bien le ministre qui est responsable de la situation. C'est lui qui arrive à la dernière minute avec cette mesure et qui nous dit: «Faites-moi confiance pour ce qui est des amendements.» Il est très difficile pour quiconque d'appuyer un projet de loi dont l'étude est confiée à un comité lorsque le ministre lui-même entretient des doutes quant à sa qualité.

Cela dit, nous plaçons les intérêts des Canadiens au-dessus des bévues du ministre et nous voulons que cette mesure soit étudiée en comité.

Permettez-moi de vous dire pourquoi ce projet de loi est important. Au cours des années 1990, les télécommunications sont appelées à jouer dans le secteur de l'électronique un rôle équivalent à celui des chemins de fer à une autre époque. Cette industrie emploie plus de 100 000 Canadiens et engendre des recettes supérieures à 20 milliards de dollars. Les télécommunications sont devenues un secteur stratégique de notre économie.

Le projet de loi peut nous aider à créer des emplois dans les secteurs de haute technologie de l'avenir, des secteurs à forte concentration de savoir. Il peut aider le Canada à déceler ces emplois qui se trouvent souvent à l'extérieur des centres d'affaires, surtout dans nos régions.

Tout cela ne peut se produire tout seul. Comme il est très réglementé, le secteur des télécommunications doit posséder une politique adéquate ainsi qu'un cadre législatif et réglementaire pour survivre. Voilà pourquoi le projet de loi C-62, avec les amendements et les améliorations qui s'imposent, est une mesure législative extrêmement importante. Voilà aussi pourquoi nous sommes si déçus de constater qu'il aura fallu neuf ans au gouvernement pour présenter ce projet de loi et près d'une autre année pour lui faire franchir l'étape de la deuxième lecture.

Ces lenteurs illustrent bien le faible engagement des conservateurs à l'égard des télécommunications. En tolérant ces retards et en faisant preuve d'inertie depuis 1984, non seulement le gouvernement n'a pas agi dans l'intérêt de la population, mais il a contribué à créer un processus décisionnel non transparent, qui nous a valu un projet de loi boiteux.